

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements *demandés, acceptés ou continués*, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez M^{me} ASSAILLY, MM. JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On écrit de Londres, le 7 septembre :

On a quelque raison de supposer que la visite du prince et de la princesse de Galles en Danemark n'est pas complètement dégagée de tout intérêt politique, et l'on ajoute que le voyage du duc de Cambridge en Allemagne en est une conséquence.

Le duc, dit-on, doit faire tout son possible, au nom de la reine, pour obtenir certaines modifications aux conditions de la paix, de manière à faire croire que la rupture entre les familles royales pourra cesser bientôt.

D'un autre côté, le prince de Galles doit assurer le roi de Danemark des dispositions amicales du gouvernement anglais. De plus, Son Altesse royale est chargée d'assurer que les intérêts du roi seront toujours soutenus par l'influence de l'Angleterre.

Je vous donne cette version telle que je l'ai reçue moi-même. Néanmoins, je crois que quant à la mission du duc de Cambridge, la nouvelle est exacte.

L'emprunt confédéré est monté à 80 1/2. Cette hausse vient en partie des espérances que l'on a de la paix et de la situation prospère et de l'augmentation des troupes confédérées.

Une nouvelle assez extraordinaire, et qui paraîtra à coup sûr peu vraisemblable, est annoncée, il est vrai, avec toute réserve, par une des correspondances de l'*Indépendance belge*. Il ne s'agirait de rien moins que de la reconnaissance du royaume d'Italie par...

l'Autriche. On présente cette éventualité comme une manœuvre habile du cabinet de Vienne, qui, par là, désarmerait le parti unitaire en Italie en forçant Victor-Emmanuel à renoncer à la revendication de la Vénétie, et délivrerait le gouvernement autrichien de ses embarras actuels. Il est facile de prévoir que cette nouvelle rencontrera bien des incroyables.

Le gouvernement espagnol vient de nommer son ambassadeur auprès de l'empereur Maximilien. Son choix s'est fixé sur le marquis de Rivera, un des hommes politiques les plus distingués de l'Espagne.

On écrit de Naples, le 8 septembre, que l'anniversaire de l'entrée de Garibaldi et de l'expulsion des Bourbons a été célébré avec beaucoup d'animation.

Quatre bâtiments anglais, avec le pavillon d'un contre-amiral, sont arrivés le 8 septembre à Palerme; ils devaient repartir pour Messine, Catane et Naples.

Des dépêches de New-York, portant la date du 27 août, annoncent que le général Lee a occupé la vallée de Shenandoah. C'est encore un nouveau succès pour l'armée du Sud.

On assure, d'autre part, que les confédérés sont entrés dans le Maryland au-delà de Harper's-Ferry.

A la date du 26 août, Grant occupait 7 milles du railway de Veldon. Les confédérés se sont retirés devant lui. La cavalerie fédérale opère sur le railway de Danville. Les pertes de

Grant dans les combats de vendredi et de dimanche, s'élèvent à 5,000 hommes.

Un corps peu considérable de confédérés a essayé de passer le Potomac, mais il a été rejeté avec perte.

Le corps confédéré de Forrest a fait une invasion du côté de Memphis. Il s'est retiré avec le butin qu'il avait fait. Les fédéraux sont à sa poursuite.

Le *Tallahassee* continue à capturer des navires fédéraux.

On s'attend à un changement de cabinet. Plusieurs abolitionnistes ont demandé à M. Lincoln et au colonel Fremont de retirer leur candidature et de convoquer une convention qui ferait choix d'un candidat républicain. Le colonel Fremont a consenti, à la condition que M. Lincoln se retirât également.

Le choix du général Mac Clellan par la convention de Chicago, est considéré comme certain.

Le *Times* a reçu de son correspondant spécial, à New-York, les nouvelles suivantes, en date du 27 août :

« La situation, à Deep-Boltow et à Pétersbourg, n'a pas changé. On dit que le chiffre total des pertes de Grant pendant la semaine dernière, s'est élevé à 42,000 hommes.

» Le 5^e corps d'armée seul, avoue une perte de 6,000 hommes. Les nouvelles du haut Potomac sont contradictoires, on dit qu'Early a été repoussé dans une tentative qu'il a faite pour passer le Potomac à Willam'sport. Une autre version dit que des forces considérables sont entrées dans le Maryland.

» Howard, l'auteur de la proclamation apo-

cryphe, a été remis en liberté par l'ordre de M. Stanton. »

Le mouvement insurrectionnel qui s'est produit en Algérie, dans le sud de la subdivision de Medeah, n'a fait aucun progrès nouveau.

Les tribus soulevées se trouvent au contraire dans une position qui ne peut tarder à devenir critique par suite du manque d'eau et d'approvisionnements.

Des dispositions ont dû être prises pour que, dès le 28, nos troupes aient rejeté loin du Tell les populations révoltées et les aient refoulées vers les points où elles ne pourront trouver ni eau ni vivres.

On annonce qu'aussitôt après avoir déposé son commandement, M. le maréchal Mac-Mahon sera investi du gouvernement supérieur de l'Algérie, et partira presque immédiatement pour notre colonie africaine, afin de prendre les dispositions nécessaires en vue de la campagne qui doit s'ouvrir en octobre contre les tribus du Sud.

ARRESTATION DE FRANZ MULLER.

On lit dans le *Sun* :

Pour qu'il fût impossible à Muller de s'échapper, à son arrivée à New-York, on avait fait remettre à tous les pilotes une lettre-circulaire privée, et, mercredi soir, 24 du mois dernier, dès que la *Victoria* fut signalée, les agents de police secrète l'aborderent, et Muller fut mis en arrestation. Huit passagers, y compris Muller, furent conduits dans la cabine, et M. Death signala l'accusé, qui nia aussitôt qu'il en eut aucune espèce de connaissance.

FROUILLON.

CHIFFONNETTE LA JOLIE.

HISTOIRE RECUEILLIE DANS LA RUE.

(Suite.)

Dans la disposition d'esprit et de cœur où se trouvait le frappeur, de pareils soins ne pouvaient que faire sur lui une impression profonde, impression d'autant plus vive que jamais personne ne lui avait témoigné d'intérêt.

A partir de ce moment, Lise devint pour le pauvre et reconnaissant Perrin l'objet d'un culte exclusif, culte muet pourtant, concentré, dont la jeune fille ne se doutait nullement.

Quand le frappeur avait été à peu près guéri, Lise avait cessé ses visites, et, reprenant ses habitudes de circonspection, elle avait évité toute rencontre avec lui.

Elle avait bien pu soigner cet homme, mais le soir, mais le fréquenter même comme un simple voisin, non. La chiffonnière se sentait trop supérieure à l'ouvrier pour cela. D'ailleurs, elle était poursui-

vie par une idée fixe : amasser la somme nécessaire à payer son apprentissage.

Jean Perrin ne se méprit pas sur les sentiments de sa bienfaitrice, et il en souffrit cruellement, plus encore que de sa blessure.

Mais il se tut. Comme un pauvre chien qui tourmente l'absence prolongée de son maître et qui erre dans les lieux fréquentés par ce maître, Perrin allait chaque soir au-devant de la chiffonnière. Dès qu'il l'apercevait, il se blottissait dans un angle rentrant, n'osant l'aborder, mais la dévorant du regard.

Or, le jour où Lise avait rencontré sir Elburne, notre singulier amoureux était à son poste d'observation. L'amour donne de la clairvoyance aux plus bornés, et la préoccupation de la jeune fille n'échappa point à Perrin. Il s'inquiéta et eut une vague chagrin. Le lendemain matin et le lendemain soir, et les jours suivants, il épia de nouveau et ne douta plus bientôt qu'un événement grave se produisait.

Instinctivement il fut jaloux, et comme tous les jaloux il voulut savoir, et un matin, en prenant des précautions inimaginables, il suivit Lise.

C'était précisément le jour où sir Elburne avait

fait observer à sa malade qu'il devenait nécessaire qu'il lui parlât ailleurs que dans la rue.

Perrin vit le docteur prendre la main de Lise, la serrer dans les siennes, et sans que la jeune fille s'en défendit; il avait pour ainsi dire deviné le rendez-vous, et son cœur avait bondi de rage et de douleur.

La violence de son caractère se manifesta, une bouffée de colère furieuse lui monta au cerveau, et il prit son élan pour se précipiter sur ce rival inconnu.

Heureusement l'accès fut si terrible et si prompt que, semblable à ces poisons qui, pris à trop forte dose, sont sans effet meurtrier, il fut sans résultat. Etourdi par cette fièvre subite, Perrin tomba raide sur le pavé, frappé d'apoplexie.

Par bonheur, l'accident arriva non loin d'un pharmacien. Le frappeur y fut transporté et une saignée immédiate le sauva.

— Allez vous mettre au lit, lui dit le médecin, vous avez la fièvre.

Perrin promit de se conformer à la prescription; mais quoique dévoré par la fièvre, il n'en fit rien et attendit.

Dès qu'il aperçut Lise, s'armant de courage, il

résolut de l'aborder; mais à peine eut-il fait quelques pas que sa résolution l'abandonna. Il laissa passer Lise et se contenta de la saluer timidement. Hélas! elle ne le vit seulement pas. Elle songeait à sir Elburne.

Une heure après, Lise la chiffonnière ressortait parée, comme nous l'avons vue. Perrin était encore là.

Où allait-elle ainsi vêtue, le visage rayonnant d'une joie intérieure? Sans doute chez lui, sans doute au rendez-vous. A cette pensée, Perrin sentit de nouveau son sang bouillir; des idées de meurtre lui vinrent presque à l'esprit, et il se mit de nouveau à suivre Lise.

— S'il vient à elle, malheur à lui, se disait Perrin en tourmentant dans sa poitrine le manche d'un couteau.

Pour n'être pas aperçu, notre jaloux marchait à une certaine distance de Lise; aussi celle-ci put-elle entrer chez le docteur avant que Perrin, s'il en avait eu l'intention, eût pu l'en empêcher.

— C'est chez lui! Soit. J'attendrai; il ne la laissera pas s'en aller seule.

Perrin attendit deux grandes heures, heures de tortures que celles-là, pour le malheureux qui,

Il expliqua comment il était en possession du chapeau et de la montre de l'homme assassiné, qu'on avait trouvés dans son bagage, en disant qu'il les avait achetés à Londres. Avant que les agents de la police secrète abordassent la *Victoria*, quelques excursionnistes s'écrièrent :

— Comment vous trouvez-vous ici, Muller ? Jetez l'assassin pardessus le bord.

Le prisonnier est un homme âgé de vingt-quatre ans, et son extérieur ne prévient pas en sa faveur : cinq pied six pouces de haut, petits yeux gris, pauvrement vêtu.

On l'emmena au quartier-général de la police, où l'on fit son portrait. Son extérieur causa un désappointement général. On s'était imaginé voir un individu au regard farouche, au lieu d'un pauvre diable comme lui, qui semblait plus mort que vif.

Le prisonnier dit qu'il voudrait avoir un défenseur légal, mais qu'il ne pouvait pas payer. Il fut interrogé devant le commissaire des États-Unis, Newton. Il s'assit tranquillement et ne parut point s'intéresser à ce qui se passait. En réponse à la cour, le prisonnier dit qu'il attendait sa sœur, mais qu'il ne pouvait dire si elle était au tribunal.

M. Marbury exposa l'affaire au nom de la couronne. Il cita le traité relatif à l'extradition des individus qui se dérobaient à la justice en fuyant dans un pays, quand ils se trouvaient accusés de certains crimes dans un autre, et il demanda que le prisonnier Franz Muller, qui était accusé d'avoir assassiné Thomas Briggs dans le comté de Middlesex, fût livré pour être jugé, si la preuve produite justifiait sa mise en jugement, comme accusé d'assassinat.

M. Marbury raconta brièvement l'histoire de l'assassinat, et proposa de donner lecture des dépositions des témoins interrogés en Angleterre. M. Shaffer, défenseur du prisonnier, fit opposition à ce que ces papiers fussent admis, à moins que les témoins ne fussent tous présents pour un contre-interrogatoire.

Après une longue discussion, M. Marbury lut les dépositions sur lesquelles se basait le mandat d'arrêt, et il appela des témoins pour prouver l'authenticité des pièces.

Les inspecteurs Tanner et Kerressey prêtèrent serment et récapitulèrent les preuves qu'ils avaient produites à Londres. Robert Death prêta ensuite serment, et après avoir récapitulé les preuves susdites, il dit : « Je n'ai pas le moindre doute quant à l'identité du prisonnier. Quand je le vis hier à bord de la *Victoria*, je fus prié d'attendre que je fusse appelé dans la cabine où était le prisonnier avec d'autres personnes.

» Je regardai tous ceux qui étaient présents; il y en avait huit ou neuf; tous étrangers. Après les avoir bien envisagés tous, je dis aux inspecteurs Tanner et Kerressey que le second individu était l'homme. » Dans le contre-in-

terrogatoire, M. Death dit : « J'ai reconnu le prisonnier à son extérieur en général. Je n'ai pu dire s'il avait des favoris ou non, mais j'ai dit qu'il n'avait ni moustaches ni barbe. »

Le conseil a fait remarquer que les dépositions établissaient qu'un homme grand et maigre, mais vigoureusement charpenté, était assis à côté de M. Briggs. Le témoin continue :

« Lorsque je montai à bord de la *Victoria*, je savais d'avance que j'allais reconnaître l'homme. Moi et mon frère, nous avions déjà donné son signalement. »

M. J. Mathews prête serment et dépose en ces termes : « Le chapeau de Muller allait passablement à sa tête, bien qu'un peu trop aisé. »

L'officier de police Trenmann a déclaré que le prisonnier lui a dit posséder ce chapeau depuis un an environ et la montre depuis deux années.

La cour s'est ajournée au jour suivant 27 août, époque à laquelle le *City of Baltimore*, qui apporte ces nouvelles, a quitté New-York. On croit que l'inspecteur Tanner est parti de New-York le 6 septembre avec son prisonnier et qu'il arrivera vers le 15 en Angleterre.

L'arrestation de Muller a causé une agitation extraordinaire à New-York.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* publie le décret qui nomme M. le maréchal de Mac-Mahon gouverneur général de l'Algérie.

A quel plus vaillant capitaine, à quelle plus haute capacité militaire l'Empereur pouvait-il confier ce poste élevé qu'au vainqueur de Magenta? Ce choix sera certainement accueilli avec bonheur dans l'armée et approuvé par l'opinion publique.

— Par un autre décret daté, comme le précédent, du camp de Châlons, 1^{er} juillet, M. le général de division de Martimprey, gouverneur général de l'Algérie par intérim, a été élevé à la dignité de sénateur.

— Plusieurs sièges restent encore vacants au Sénat. On pense que les nominations des nouveaux sénateurs accompagneront le décret qui nommera le successeur de M. Vaisse à la préfecture de Lyon.

— S. M. l'Impératrice est partie mardi soir pour Swalbach, dans le duché de Nassau, où elle va prendre les eaux.

Sa Majesté est accompagnée de M^{me} la comtesse de Labédoyère, M^{me} la comtesse de la Poëze, M^{me} Bouvet, M. l'amiral Jurien de La Gravière, le marquis de Caux et le comte de Cossé Brissac.

Sa Majesté voyage dans le plus strict incognito.

On annonce que son absence sera d'un mois environ.

Ce voyage est exclusivement motivé par des raisons de santé.

Un supplément du journal les *Deux-Mondes* annonce que l'Impératrice, se rendant à Schwalbach par Wiesbaden, est arrivée vers midi, à la bifurcation du chemin de fer du Taunus, où elle a été reçue par M. de Salignac-Fénelon, ministre de France à Francfort.

Sa Majesté n'est pas entrée en ville.

— Il se confirme que l'arrivée de la cour à Compiègne aura lieu dans le courant d'octobre. Tout, paraît-il, doit être prêt au palais pour le 1^{er} octobre. La vènerie, qui est à Fontainebleau, doit arriver cette semaine à Compiègne.

— Le prince royal d'Italie a dû quitter Paris le 9 et se rendre à Cherbourg, pour aller de là à Southampton; il prendra au Havre le yacht du prince Napoléon, et l'on croit que le prince et la princesse Clotilde l'accompagneront jusque en Angleterre.

— Une dépêche de Londres nous annonce que la Banque d'Angleterre vient d'élever le taux de l'escompte de 8 à 9 0/0.

— Le 6 septembre, le prince et la princesse de Galles, voyageant sous le nom de baron et baronne de Renfrew, sont arrivés à midi à Elsenour. Ils ont été reçus par le roi, le prince royal et la princesse Dagmar.

— Le camp de Châlons a été levé le 7 septembre. A compter de ce jour, dit le *Moniteur de l'armée*, les troupes passent sous l'autorité du commandement territorial, se seront successivement mises en route pour se rendre à leurs garnisons respectives. Le départ commencera par la cavalerie et l'artillerie, et finira par l'infanterie, le génie et les troupes d'administration.

Les jeunes soldats de la deuxième portion du contingent de la classe de 1862 qui ont été appelés au camp ont été renvoyés dans leurs foyers dès le lendemain de la revue d'honneur passée par l'Empereur.

Chronique Locale.

Le concours agricole de l'arrondissement de Saumur s'est tenu avant-hier au bourg de Tigné, canton de Vihiers. Tous les amis de l'agriculture s'étaient rendus à cette fête et témoignaient par leur présence de tout l'intérêt qu'ils portent à la première industrie du monde, celle qui a existé depuis l'apparition de l'homme sur cette terre, industrie qui doit l'emporter sur toutes les autres.

M. le V^{ic} O'Neill de Tyrone, M. Louvet, député de notre arrondissement, plusieurs membres du Conseil général, étaient accourus pour féliciter les agriculteurs de leur zèle, de leur persévérance, et les éleveurs de la beauté de leurs produits.

La musique de Vihiers n'avait pas voulu laisser passer ce jour de fête sans y apporter son concours. Tous ces jeunes gens s'étaient rendus au bourg de Tigné pour former l'escorte du cortège et contribuer par leur présence à donner le plus d'éclat possible à ce concours.

L'administration municipale de Tigné n'avait rien négligé non plus pour attirer la foule; des jeux de toutes sortes avaient été organisés et les populations voisines avaient bien répondu au vœu de l'autorité. Jamais concours, disaient-ils, n'avait attiré tant de monde. Le bourg de Tigné était transformé et présentait l'aspect des campagnes des environs de Paris les jours de fête.

Les laboureurs ne se sont peut-être pas présentés en grand nombre pour le concours de labourage, mais les onze concurrents qui se sont fait inscrire étaient dignes les uns des autres, pour le fini du travail et la promptitude dans l'exécution.

Le 1^{er} prix a été décerné à M. Lorieu, cultivateur à Tigné;

Le 2^e, à Banchereau, Antoine, chez M. Poitou, Jean, de Tigné;

Le 3^e, à Cholau, François, chez M. Gautreau, au château de Riou, commune de Tigné;

Le 4^e, à Hamoneau, René, chez M. Poitou, Louis.

Pendant les labours, les divers jurys nommés parmi les membres du comice examinaient les animaux qui avaient été présentés. Le comice a été très-satisfait de la beauté des sujets qui lui ont été soumis, et il a constaté, pour cette région, une amélioration très-importante dans l'élevage des animaux.

ESPÈCE CHEVALINE.

Juments poulinières suivies d'un poulain.

1^{er} prix, M. Monotte, de Montilliers;

2^e — M. Gueffier, à la Touche, commune de Martigné;

3^e — M. Roulleau, des Rochettes, commune de Concourson.

Mention honorable, M. Mauguin, de Montilliers.

M. Mauguin, ayant déjà obtenu des prix, a été mis hors concours.

Poulains mâles et femelles, au-dessous de 1 an.

1^{er} prix, M. Vaillant, de Cossé, commune des Verchers;

2^e — M. Perroteau, de Concourson;

3^e — M. Brunet, de la Roche-de-Tigné.

Il n'y a pas eu de 4^e prix, faute de sujet convenable.

Poulains mâles et femelles, de 1 à 2 ans.

1^{er} prix, M. Poitou, Jean, de Tigné;

2^e — M. Gueffier, à la Touche, commune de Martigné;

3^e — M. Roulleau, aux Touches, commune des Verchers;

rendu injuste par sa jalousie, flétrissait déjà d'une accusation d'infamie celle pour qui il aurait donné tout son sang goutte à goutte.

Lise ne sortit pas seule en effet, sir Elburne et sa mère l'accompagnaient, et c'était à celle-ci que la chiffonnière donnait le bras. Ainsi l'avait voulu l'excellente femme.

A quelques pas de là se trouvait une place de voitures. Mme Elburne arrêta un coupé et y monta avec Lise, et sir Elburne, après avoir salué respectueusement sa cliente, revint seul chez lui. Ce dénouement inattendu confondit Perrin, mais le soulagea. Il n'y avait plus à en douter, Lise n'était pas allée à un rendez-vous.

Et depuis, le pauvre frappeur pleura, s'indignant aussi contre lui-même d'avoir osé dans sa pensée soupçonner et accuser sa bienfaitrice.

VI. — INSTALLATION.

Ce n'était pas seulement par le vif intérêt qu'elle portait à la jeune fille, par suite des recommandations de son fils, que Mme Elburne avait voulu reconduire Chiffonnette. Un sentiment de curiosité, que comprendront toutes les femmes de sens et de raison, lui faisait désirer de voir la chambre de sa

protégée. Selon qu'elle trouverait cette chambre plus ou moins bien en ordre, bien ou mal tenue, elle assoierait son jugement sur le caractère de celle qui l'habitait.

Lise ne se méprit pas sur les intentions de sa protectrice, quand celle-ci manifesta le désir de l'accompagner jusqu'à son modeste logement, et, bien qu'un peu honteuse de son dénûment, elle s'empressa d'introduire Mme Elburne.

Un coup-d'œil suffit à la mère du docteur pour se convaincre que Lise était une fille soigneuse. La pauvre chambrette ne contenait qu'un maigre lit de sangle, une table de bois blanc, deux chaises communes, une commode de bois peint, un petit poêle de fonte et quelques ustensiles de cuisine. Au-dessus du lit, un crucifix avec une branche de buis bénit. Au mur, un petit miroir, c'était tout. Mais tout cela était propre et luisant; pas un grain de poussière; les ustensiles qui servaient à Chiffonnette pour son métier étaient cachés avec soin dans un placard. Enfin, on respirait dans ce réduit un air d'honnêteté et de vertu qui commandait le respect et la sympathie.

— Allons, dit Mme Elburne satisfaite, voilà qui est bien. Je le vois, mon fils a été bien inspiré. Au

revoir, mon enfant, et à demain; mais demain, vous coucherez chez nous.

Lise s'inclina et porta à ses lèvres la main de sa protectrice. La pauvre et timide fillette n'avait pas la reconnaissance jaseuse.

Le lendemain, il fut fait comme il avait été convenu. Chiffonnette, toute joyeuse, enivrée du bonheur inespéré que Dieu lui envoyait tout-à-coup, quitta sa chambre et vint s'installer pendant quelques jours chez le docteur.

On lui fit faire des vêtements plus en rapport avec sa nouvelle situation, et bientôt elle entra en qualité d'apprentie dans une maison de lingerie dirigée par une excellente femme, obligée du docteur et de sa mère, à plus d'un titre, et dont l'établissement était à peu de distance du domicile des Elburne.

Une vie réglée, un régime bien entendu, et, pardessus tout, la tranquillité d'esprit et le contentement de soi-même, furent des remèdes efficaces contre le mal naissant qui s'était manifesté chez la jeune fille.

Tous les dimanches, Lise passait la soirée chez ses bienfaiteurs, qui s'efforçaient de former son jugement et d'orner son esprit par de sages conseils et de saines lectures.

Tout allait donc bien, si bien même que sir Elburne oublia son départ. Il devait quitter la France aux premiers jours d'août, mais il ne s'en souvint qu'en novembre; encore fallût-il que sa mère lui en fit l'observation.

C'était un dimanche. Lise était présente.

— A propos, dit Mme Elburne, et notre voyage en Espagne. Lise pâlit tout-à-coup. Heureusement, la jeune fille se trouvait placée à contre-jour et l'on ne s'aperçut de rien.

— Ma foi! ma mère, répondit le docteur en balbutiant un peu, ma foi! nous verrons plus tard. Il me semble que j'ai encore besoin de suivre ces admirables leçons de la Sorbonne.

— Va pour plus tard, mon fils... Pourvu que je sois avec toi, je suis bien partout.

Lise respira et les couleurs revinrent à ses joues.

Des mois se passèrent ainsi; des mois de bonheur pour la tendre enfant qui sentait chaque jour ses sentiments pour sir Georges se développer dans son cœur.

Et comme elle vénait Mme Elburne! de quelles caresses respectueuses, de quels soins attentifs elle l'entourait!

(La suite au prochain numéro).

4^e — M. Menard, à Piedflon, commune de Martigné;

5^e — M. Renard, Aimé, à Cossé, commune des Verchers.

ESPÈCE BOVINE.

Taureaux.

1^{er} prix, M. Poitou, Louis, de Tigné;

2^e — M. Gueffier, de Martigné;

3^e — M. Bertrand, à Valienne, commune de Tigné;

4^e — M. Gaschet, Joseph, de Saint-Georges-les-Mines.

Vaches laitières.

1^{er} prix, M. Poitou, Jean, de Tigné;

2^e — M. Chauveau, Michel, de Martigné;

3^e — M. Frouin, de Martigné;

4^e — M. Touchais, Denis, de St-Georges.

Génisses de 18 mois.

1^{er} prix, M. Touchais, Denis, de St-Georges;

2^e — M. Vinsonneau, de Saint-Georges;

3^e — M. Touchais, de Saint-Georges;

4^e — M. Brault, Benjamin, de Martigné.

ESPÈCE PORCINE.

Verrats.

1^{er} prix, M. Péton, propriétaire à Tigné;

2^e — M. Poitou, Louis.

Truies.

1^{er} prix, M. Poitou, Louis.

2^e — M. Péton.

ESPÈCE OVINE.

1^{er} prix, M. Poitou, Jean, pour ses béliers;

2^e — M. Veger, de Tancoigné, pour ses brebis.

Parmi les instruments agricoles qui ont particulièrement attiré l'attention du comice, la charrue vigneronne a tenu le premier rang. Déjà des essais avaient été faits au printemps, et le résultat des observations a été publié jeudi.

M. Bazille, de Rou-Marson, a obtenu la 1^{re} prime, pour la charrue à limonière de son système, et dont il se sert depuis longtemps.

M. Brunet, de Douces, une prime de 10 fr., pour la charrue montée, avec régulateur et axe recourbé.

M. Fontaine, de Saint-Lambert, une prime de 5 fr., pour un système de charrue à peu près semblable à celui de M. Brunet.

La charrue à limonière, qui a été reconnue la meilleure, a l'avantage de permettre de guider plus régulièrement le cheval, de le faire tourner plus facilement pour reprendre un autre rang de vigne. Elle laisse une très-petite bande de terre à enlever à la bêche entre les ceps plantés en ligne.

M. Du Baut, président du comice, avait également présenté une charrue à limonière, perfectionnée par lui et d'un mérite au moins égal à celle de M. Bazille. Mais, M. Du Baut ayant voulu être hors concours, la 1^{re} prime n'a pu être disputée entre lui et M. Bazille.

M. Delage, secrétaire du comice, a ensuite proclamé les noms des agriculteurs du canton de Vihiers, dont l'exploitation a paru la plus remarquable aux membres d'une commission désignée pour cette inspection. Cette institution, de date encore récente, est appelée à rendre de grands services et à contribuer vivement au perfectionnement de l'agriculture.

Tout en publiant les noms de ces habiles cultivateurs, nous croyons devoir donner un extrait du rapport de la commission, afin que les agriculteurs puissent mieux juger du mérite des vainqueurs.

La médaille de vermeil et la prime de 200 fr. à Jean Leclerc, fermier de M. Catrou, de Vihiers, à Launay, commune de Coron.

Jean Leclerc nourrit, chaque année, trente-neuf gros animaux avec le produit de 9 hectares de prairies naturelles, 7 hectares plantés en choux pour la saison d'hiver, les vesces, sarrasins et autres coupages verts pour le printemps et l'été, jusqu'au moment de reprendre les choux, l'hiver suivant; il récolte en outre des trèfles semés dans les blés. On peut évaluer sa récolte en fourrages secs à 40,000 kilog. par année. On doit en outre lui tenir compte de 12 à 16 bœufs compris dans

le nombre ci-dessus, qu'il engraisse pour la boucherie: 6 ou 8 par chaque saison.

Sa culture est très-bien soignée et très-bien dirigée; le sol de cette exploitation est schisteux et granitique, ses récoltes en céréales sont bonnes pour l'année, malgré la gelée. La luzerne vient difficilement, parce que, dit-il, le sous-sol est trop humide. Les betteraves réussissent mal, à cause de la trop grande quantité de roches. Leclerc n'élève pas de chevaux, préférant reporter ses soins sur la race bovine. Tous ses animaux (excepté cinq) ont été élevés dans la ferme et sont tous en très-bon état. Les étables sont bien soignées, dans de bonnes conditions de propreté, les fumiers sont bien traités, et l'intérieur de l'habitation répond à la bonne organisation de cette exploitation.

Les instruments aratoires en usage dans le pays, ne laissent rien à désirer. Les prairies naturelles sont bien fumées et les rigoles d'irrigation sont très-bien comprises.

En admettant la quantité de dix bêtes à laine pour représenter une tête de gros bétail, Leclerc réunirait 42 têtes pour son exploitation, nombre égal à la quantité d'hectares de sa ferme.

Cet intelligent fermier est cité comme le plus habile cultivateur du canton de Vihiers.

1^{er} accessit. — Médaille d'argent et 40 fr., Jean Lorieux, à la Roche, commune de Tigné.

Jean Lorieux, exploite la moitié de la propriété appartenant à M. Hallot-Grandmaison, c'est-à-dire 45 hectares environ. La rareté du fourrage ne lui a permis de nourrir cette année que 28 têtes de gros bétail au lieu de 36 qu'il possède habituellement. Le sol qu'il cultive est schisteux et calcaire; cependant il a de bonnes pièces de terre très-convenables pour la luzerne et les racines; aussi a-t-il avec succès ensemencé 5 hectares en luzerne. Les prés naturels sont situés sur un fonds médiocre; ils sont bien soignés et convenablement disposés pour les irrigations provenant des pluies naturelles. Ce fermier peut récolter en moyenne, par année, de 50 à 55,000 kilog. de fourrages secs, en comprenant les trèfles récoltés après les blés. Ses animaux ont presque tous été élevés dans cette ferme. La culture des choux, des fourrages verts, permet de les entretenir dans de bonnes conditions.

Les récoltes en céréales sont généralement bonnes pour l'année, malgré la gelée. La culture est bien soignée; les fumiers sont mélangés dans de bonnes conditions. Ce cultivateur fait de grands sacrifices pour l'emploi de la chaux du pays, et trouvera plus tard par son aptitude et son intelligence, la récompense qui l'attend.

2^e accessit. — Médaille d'argent et 50 fr. Louis Gautreau, au château de Riou.

Louis Gautreau, exploite 56 hectares de propriété dépendant de la terre de Riou, appartenant à M. de Contades. Le sol est en partie schisteux et calcaire, en général de qualité médiocre. Cependant la prairie artificielle (luzerne trèfle et sainfoin) y réussit assez bien. La betterave et le chou peuvent y être cultivés avec succès.

La prairie du Château, contenant 5 hectares, située dans un vallon, est assez facilement irriguée par les eaux des coteaux plus élevés. Cette prairie est en très-bon état et bien fumée chaque année. Gautreau peut récolter par an, en moyenne, 50,000 kilog. de fourrages secs. Les animaux de la ferme, au nombre de 38, sans y comprendre le troupeau de moutons, sont en assez bon état. Sur ce nombre, dix bœufs ont été achetés pour servir à l'exploitation et au service des fours à chaux; le surplus a été élevé dans la ferme. Les récoltes en céréales sont assez bonnes pour les terres et pour l'année. Les pommes de terre, les vignes, sont bien soignées, les terres en jachère sont parfaitement préparées et approvisionnées de nouveaux fumiers mélangés avec de la chaux.

En raison de l'éloignement et du mauvais état des chemins, Gautreau mérite des éloges

pour les bons soins qu'il apporte à la culture. Il doit également être félicité pour la grande quantité de prairies artificielles qu'il a d'un an à trois ans, et être encouragé dans cette bonne voie d'amélioration, tant dans son intérêt personnel que dans celui du pays.

Quant aux autres exploitations que la commission a visitées, elle reconnaît partout de nombreuses preuves de zèle, et d'intelligence. La commission croit cependant devoir engager à multiplier le plus possible les prairies artificielles, les prairies naturelles n'offrant pas assez de ressources. La commission recommande en outre la culture de la betterave, qui présente de très-grands avantages à l'éleveur et à l'engraisseur. La commission recommande encore la culture du Rutabaga (navet de Suède), qui gèle très-difficilement, presque aussi bon que la pomme de terre.

Le soir, après les fêtes publiques: mât de cocagne, course en sacs, etc., tous les lauréats et les autorités se sont réunis dans un magnifique banquet. Au dessert, différents toasts ont été portés.

M. le Sous-Préfet s'est levé et s'est exprimé ainsi:

« Messieurs,

» Sans discours et sans phrases, je porte un toast à l'Empereur, à l'Impératrice et au Prince Impérial. Boire à leur santé, c'est boire à la grandeur et à la prospérité de la France, c'est honorer l'Empire dans le présent et dans le passé, c'est le saluer dans l'avenir.

» Vous, Messieurs, qui représentez ici l'excellente population de l'arrondissement de Saumur si dévoué au gouvernement impérial, vous vous associez à ce toast patriotique, et vous criez avec moi du fond du cœur:

» Vive l'Empereur!

» Vive l'Impératrice!

» Vive le Prince impérial!

Après M. le V^e O'Neill de Tyrone, M. Louvet, président du conseil général, a pris la parole en ces termes:

« Messieurs,

» Après le toast de M. le Sous-Préfet, si chaleureusement acclamé par vous et qui résume si bien d'un seul mot nos sentiments unanimes, je n'aurais rien à ajouter, si je ne trouvais encore au fond de mon cœur un autre sentiment que je tiens à exprimer ici, parce qu'il est en harmonie avec le lieu et les personnes qui m'entourent. Ce sentiment est celui d'une vive et profonde reconnaissance pour les nombreux suffrages dont vous m'avez honoré aux dernières élections parlementaires, suffrages qui ne sont d'ailleurs que la confirmation de tous ceux que vous m'avez accordés constamment, à cinq reprises différentes, depuis le jour, où, en 1848, je suis entré par vous dans la vie politique.

» Cette continuité persévérante de vos sympathies m'est précieuse, parce qu'elle prouve que nous sommes restés, vous et moi, en parfaite communauté d'opinions, et qu'ensemble, nous sommes demeurés fidèles à cette politique libérale et conservatrice dont s'inspire l'immense majorité de la France et qui s'affirme depuis seize années avec une si majestueuse autorité dans tous les actes de l'empereur Napoléon III. Cette politique est facile à définir, et je vous demande la permission de la résumer en deux mots:

» Maintenir et développer les grands principes d'égalité civile, de liberté politique et de charité chrétienne que nous ont légués nos pères et qui sont destinés à régir toutes les sociétés modernes;

» Appeler et unir à cet effet dans un concours commun tous les hommes de bonne volonté, quelle que soit leur origine politique et à quelque passé qu'ils appartiennent;

» Assurer la tranquillité à l'intérieur du pays par une administration ferme, juste et prévoyante, de manière à ce que chaque père de famille puisse travailler avec sécurité, élever honorablement ses enfants, et progresser avec eux dans la mesure de son mérite;

» Enfin à l'extérieur faire que partout la France soit puissante, respectée et glorieuse.

» Voilà, Messieurs, la politique de l'Empereur. C'est la vôtre, c'est aussi la mienne, et croyez bien que votre représentant au Corps-Législatif, tant qu'il sera investi de votre mandat, emploiera tous ses efforts à la soutenir énergiquement.

» Mais l'Empereur au milieu des soins et des travaux que lui impose cette politique trouve encore le moyen de faire quelque chose de plus: il s'occupe avec prédilection de nos campagnes; il active par un secours de 25 millions l'achèvement si important de nos chemins vicinaux; il favorise par de larges subventions la reconstruction de nos églises, de nos presbytères, de nos mairies et de nos maisons d'école. Il ne s'arrête pas là; il veut que partout les hommes qui se distinguent par leur dévouement et leur mérite lui soient signalés, afin qu'il puisse les récompenser par de glorieuses distinctions. C'est ainsi que le 16 mars de cette année, époque de l'anniversaire de la naissance du Prince Impérial, notre Comice de Saumur a été honoré, dans la personne de notre cher et digne président, M. Du Bault, qui a reçu la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur, comme juste récompense de ses longs services et des améliorations de tous genres qu'il a introduites dans l'agriculture de nos contrées. C'est encore ainsi que nous avons vu élevé au grade d'officier de la Légion-d'Honneur, au 15 août de l'année dernière, l'honorable représentant de ce canton, le doyen vénéré de notre Conseil général, M. le marquis de Contades, ancien préfet du premier Empire, dont la longue et belle carrière nous offre un modèle de modération, de sagesse et de patriotisme.

» Serrons-nous donc de plus en plus, Messieurs, autour de l'Empereur, juste appréciateur de tous les mérites, protecteur de l'agriculture; aujourd'hui l'arbitre et le soutien de la paix en Europe, et dont les destinées sont liées si intimement à celles de notre pays. Et puisque c'est aujourd'hui la fête des laboureurs, buvons à l'agriculture, buvons surtout aux vainqueurs de cette journée, à nos estimables lauréats dont le meilleur et le plus légitimement glorieux est assis devant moi à cette table. Mais tout en vidant nos verres en l'honneur de la première de nos industries, élevons en même temps nos esprits et nos cœurs vers trois grandes pensées: d'abord vers Dieu, premier patron des agriculteurs, qui bénit la fertilité de nos champs, qui fait jaunir nos moissons et qui dore en ce moment les grappes de nos vignes; puis vers la France, notre belle et noble patrie, notre mère commune et bien-aimée, pour laquelle nous devons toujours être des fils respectueux, dévoués et reconnaissants; enfin vers le grand souverain qui gouverne notre pays, vers l'Empereur Napoléon, en qui se personnifient d'une façon si éclatante et si providentielle notre puissance, notre grandeur et notre prospérité nationales.»

M. le M^{re} Méry de Contades a remercié M. Louvet et a parlé en faveur des cultivateurs, ces pères nourriciers des nations:

« Aux habitants de nos campagnes, cultivateurs désignés sous l'honorable dénomination de Paysans!

» Préservés des vices, des désordres, par leur éloignement des villes, par la conservation de leur foi religieuse, les paysans consacrent honnêtement, paisiblement, leur existence à l'élève de nos diverses espèces, de nos diverses races d'animaux, à la culture de la terre, de cette mère nourrice qui ne refuse jamais le salaire à celui qui la cultive avec énergie, constance, intelligence.

» Sans le concours de leurs bras vigoureux, les grands, les savants agronomes, avec toute leur habileté, seraient impuissants pour la mise en œuvre de leurs bienfaisantes innovations, et, en toute justice, il appartient à ces ouvriers de l'agriculture une part dans l'honneur des succès obtenus; aussi, c'est avec l'assentiment général, avec une véritable sa-

tisfaction, que nous avons vu aujourd'hui décerner des récompenses à ceux d'entr'eux qui les avaient méritées.

» Ils sont éclairés, dirigés dans la noble profession de l'agriculture par des hommes instruits, distingués, qui, sous leurs yeux, joignent la savante théorie à la pratique.

» Parmi ces hommes distingués, nous sommes heureux de compter notre président, M. Du Baut, qui, de quibus longues années, dirige notre comice agricole de Saumur de la manière la plus honorable et la plus utile, avec le bienveillant appui de notre préfet, M. de Rouvre, de notre sous-préfet, M. le V^e O'Neill, de Tyrone, dont les éminents services leur ont acquis à juste titre l'affectueuse reconnaissance de leurs administrés.

» Avec le bienveillant appui de notre député M. Louvet, qui nous honore aujourd'hui de sa présence, si digne à tous égards des suffrages, de la confiance de ses concitoyens, qui vient de nous charmer par ses paroles toujours si sympathiques, si gracieuses, si patriotiques. Enfin avec le concours intelligent et dévoué de Messieurs les Maires, comme nous le prouve aujourd'hui M. Poitou, maire de Tigné, qui depuis longtemps fait le bien de cette commune et qui porte honorablement un nom aimé, considéré, mis en évidence par les succès littéraires de son frère le conseiller à la cour impériale d'Angers.

» Les travaux de nos cultivateurs, de nos paysans, rendus plus faciles par le perfectionnement des instruments aratoires, excités, encouragés par la puissante impulsion, par les récompenses de notre gouvernement impérial, sont, avec le commerce et l'industrie qui

font valoir leurs produits, les principales sources de notre richesse, de notre prospérité nationale; ceux de leurs enfants qui sont appelés sous nos drapeaux, font la force et la gloire de nos armées par leur bonne et courageuse conduite. Honneur aux paysans! c'est en eux que git la principale force vitale de notre belle France! Puissent-ils, repoussant le mirage trompeur d'un bonheur imaginaire qui les porte à désertir leurs champs pour se rendre dans les villes, où le plus souvent ils ne rencontrent que déception, corruption et misère, marcher de plus en plus dans la voie du progrès.

» Puisse leur prospérité toujours croissante être la juste récompense de leurs travaux et de leurs vertus.

» Puissent les vœux que je forme à cet égard être agréés par les bons habitants de la commune de Tigné, berceau de ma famille, que j'aime à considérer comme en faisant partie, aux intérêts desquels, ainsi qu'à ceux de tous les habitants du canton de Vihiers, qui, depuis près d'un quart de siècle, m'honorent de leurs suffrages pour le conseil général, je suis dévoué de cœur, de corps et d'âme.

» Messieurs,
» Aux bons, aux estimables, aux laborieux paysans!... »

Enfin M. Du Baut, président du comice, et M. Poitou, maire de Tigné, ont successivement pris la parole.

Tous ces toasts ont été chaleureusement accueillis, et les applaudissements ont retenti à plusieurs reprises dans la salle du banquet.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

VILLE DE SAUMUR.

ADJUDICATION des matériaux à provenir de la démolition de la maison MARQUIS, rue Saint-Jean.

Le mardi 20 septembre 1864, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, à l'adjudication à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur, des matériaux à provenir de la démolition de la maison MARQUIS, sise à l'intersection des rues Saint-Jean et Cendrière, ladite maison appartenant aujourd'hui à la ville.

La mise à prix est fixée à . . . 600 fr.

Les enchères ne seront pas inférieures à DIX FRANCS.

Le cahier des charges sera communiqué, au Secrétariat de la Mairie, à toutes personnes qui désireront en prendre connaissance, tous les jours, de 11 heures à 4 heures (fêtes et dimanches exceptés).

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 30 août 1864.
Le Maire, CHEDEAU, adjoint.

BULLETIN FINANCIER.

Le marché financier est sorti encore assez heureusement de la liquidation d'août. Les cours sont restés fermes et les reports modérés; la place serait donc moins malade qu'on ne se plaît à le répéter et la longue stagnation de cet été aurait eu du moins cet excellent résultat d'amener les acheteurs trop chargés à se liquider.

La baisse constante des fonds anglais arrête l'essor de nos fonds. Cependant, le jour de la liquidation, le 5 0/0 s'est élevé à 66-90, et il est encore très-ferme à 66-70. La Société générale est stationnaire à 655; le Comptoir d'Escompte a légèrement fléchi,

mais il a une clientèle d'acheteurs qui ne tarderont pas à le relever au cours de 1,000 fr. Le Crédit mobilier a touché 1,020 le jour de la liquidation, mais il est retombé promptement à 1,043.

Les chemins de fer français sont assez fermes, ainsi que les chemins étrangers. Le Séville-Cadix se tient à 445. On recherche en Banque les obligations nouvelles du nord-ouest de l'Espagne à 215.

Des demandes suivies se portent avec empressement sur les obligations du Crédit foncier de France, cette valeur favorite des petits capitaux. On trouve, en effet, un placement plus sûr, plus accessible aux modestes épargnes, et qui ait en même temps pour les porteurs l'avantage de les enrichir d'un seul coup, si la chance du sort leur est favorable!

Le tirage du 22 septembre comprend des lots de 100,000, 50,000 et 20,000 francs pour les obligations anciennes, et de 100,000, 50,000 et 40,000 francs pour les obligations nouvelles, plus 50 lots de 1,000 fr. pour ces dernières.

Le monde financier se préoccupe vivement de la Caisse générale des avances sur titres, dont la création est annoncée dans tous les journaux, sur la base des idées exposées par M. Hippolyte Destrem, promoteur de cette importante entreprise.

Il est évident que les porteurs de titres mobiliers sont loin de trouver dans les établissements de crédit actuels, toutes les facilités d'emprunt désirables et qu'une institution créée spécialement pour prêter sur toutes les valeurs mobilières, en accordant aux emprunteurs des délais de remboursement qui s'étendraient jusqu'à six années, est appelée à rendre les plus grands services. Nous reviendrons prochainement sur cette affaire, en indiquant les voies et moyens proposés par son honorable et habile fondateur. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, En l'étude, le 25 septembre 1864, à midi,

DIVERS MORCEAUX

DE TERRE LABOURABLE, VIGNES, BOIS ET PRÉ,

Situés communes de Souzay, Dampierre, Brézé, St-Cyr et Varrains, appartenant à M. Julien Chenuau, de Varrains.

Pour plus de détail, voir les affiches. (412)

A VENDRE LES RÉSERVES FUTAIRES

et arbres épars

SUR LA

TERRE DE ROCHEFOU,

Située dans les communes de Cerçais et de Bouillé-Saint-Paul (Deux-Sèvres).

S'adresser :

Pour visiter les arbres et les futaires, au garde de la propriété, au château de Rochefou,

Et, pour traiter, aux propriétaires qui se trouveront au château de Rochefou, depuis le 24 octobre jusqu'au 10 novembre 1864. (413)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance immédiatement,

Une JOLIE PROPRIÉTÉ, située au Pont-Foucharde, près Saumur, comprenant maison d'habitation entièrement neuve, jardin en plein rapport, contenant 55 ares, le tout entouré de murs garnis de très-beaux espaliers.

S'adresser, à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (401)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

A Saumur, rue du Portail-Louis, n° 56. S'adresser audit notaire. (579)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par lots,

Un JARDIN, sis à Saumur, rue de Nantilly, joignant la maison d'octroi, d'une contenance de 50 ares environ, propre à bâtir.

S'adresser à M. HURTAULT, entrepreneur, et à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (576)

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Rue du Temple.

Composée de : salon, salle à manger, office, cuisine, chambres à coucher avec cabinets de toilette, cour et écurie, pompe refoulante.

MAISON A LOUER

Pour la St-Jean 1866,

Située rue St-Jean, occupée par M. Brazier, chapelier.

On louerait séparément un seul des deux magasins. S'adresser à M. COIGNARD, sur les Ponts. (569)

PETITS TRAVAUX DE DAMES

Rue d'Orléans, n° 44.

M^{lle} ALINE MIGNAN se charge d'exécuter, à des conditions très-avantageuses, tous les travaux en tapisserie et autres objets d'agrément qui peuvent lui être confiés. (411)

UNE MAISON de Draperie et Nouveautés demande un APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

Plusieurs PARAPLUIES ont été perdus, le dimanche 4 septembre, depuis la rue du Temple jusqu'à l'Hippodrome. Les personnes qui les auraient trouvés sont priées de les rapporter au bureau du journal. Il y aura récompense. (409)

UN HOMME d'un âge mûr désire donner des leçons à domicile, concernant les matières suivantes : grammaire, orthographe, arithmétique, géographie, histoire, etc., etc. S'adresser au bureau du journal.

LE SIÈCLE ILLUSTRÉ

Journal illustré paraissant deux fois par semaine,

PUBLIE EN CE MOMENT

LE TUEUR DU ROI

Grand roman historique inédit,

PAR TURPIN DE SANSAY,

Auteur de la Sorcière de Paris, de la Peste noire et des Chiffonniers de Paris.

Cette œuvre, l'une des plus palpitantes qui aient été depuis longtemps livrées au public, emprunte ses drames et ses péripéties aux secrets Annales de l'histoire, à l'époque si remarquable de l'histoire du règne de Charles IX, de Catherine de Médicis et des guerres des catholiques contre les huguenots.

Bureaux du Siècle illustré : 1, rue du Pont-de-Lodi. — Prix de l'abonnement pour les départements : Un an, 8 fr.; six mois, 4 fr. — Envoyer un mandat de poste.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an 5 fr. | Six mois 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 8 SEPTEMBRE.			BOURSE DU 9 SEPTEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862	66 50	» 05	» »	66 50	» »	» »
4 1/2 pour cent 1852	94 55	» 05	» »	92 70	» 15	» »
Obligations du Trésor	436 25	» »	» »	436 25	» »	» »
Banque de France	3385	» »	5 »	3400	» 15	» »
Crédit Foncier (estamp.)	1275	» 5	» »	1220	» 5	» »
Crédit Foncier, nouveau	1210	» »	» »	1215	» 5	» »
Crédit Agricole	745	» »	» »	747 50	» 2 50	» »
Crédit industriel	761 25	» »	3 75	765	» 3 75	» »
Crédit Mobilier	1006 25	1 25	» »	1007 50	1 25	» »
Comptoir d'esc. de Paris	985	» »	» »	980	» »	5 »
Orléans (estampillé)	895	» »	1 25	893 75	» »	1 25
Orléans, nouveau	800	» »	» »	800	» »	» »
Nord (actions anciennes)	980	» »	» »	982 50	» 2 50	» »
Est	497 50	» »	» »	501 25	» 3 75	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	920	» 2 50	» »	920	» »	» »
Lyon nouveau	930	» »	» »	930	» »	2 50
Midi	632 50	5 »	» »	627 50	» 7 50	» »
Ouest	520	» »	2 50	518 75	» 1 25	» »
C ^e Parisienne du Gaz	1662 50	» »	2 50	1660	» »	2 50
Canal de Suez	462 50	2 50	» »	463 75	1 25	» »
Transatlantiques	545	» 5	» »	535	» »	10 »
Emprunt italien 5 0/0	67 45	» 20	» »	67 20	» »	25 »
Autrichiens	455	» 2 50	» »	457 50	» 2 50	» »
Sud-Autrich.-Lombards	536 25	» 3 75	» »	540 75	» 3 75	» »
Victor-Emmanuel	345	» »	1 25	346 25	1 25	» »
Russes	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains	337 50	1 25	» »	335	» »	2 50
Crédit Mobilier Espagnol	615	» »	1 25	613 75	» 1 25	» »
Saragosse	480	» 3 75	» »	482 50	» 2 50	» »
Séville-Xérés-Séville	437 50	1 25	» »	435	» »	2 50
Portugais	297 50	» »	» »	285	» »	12 50
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord	302 50	» »	» »	301 25	» »	» »
Orléans	293 75	» »	» »	292 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	290	» »	» »	291 25	» »	» »
Ouest	286 25	» »	» »	286 25	» »	» »
Midi	285	» »	» »	285	» »	» »
Est	291 25	» »	» »	287 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.